



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Guy GILLOT, M. Patrick SAUNIE, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, Mme Nicole MOSSON, M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

**OBJET : Subvention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit**

Inscrite dans le cadre du contrat d'agglomération, la Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en avril 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement d'agglomération accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers ainsi que des associations dont l'ADAVIP, Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales.

Une convention relative à cette Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires de la Communauté d'agglomération et la commune de Chenôve afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, ...).

La délibération du 31 mars 2004 proposait le versement d'un fonds de concours d'un montant de 19 000 € par la Communauté d'agglomération au titre de sa participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2004, soit 50 % du montant global estimé alors à 38 000 €. Or, le loyer d'OPH 21 s'est révélé inférieur à celui prévu dans la convention, le remboursement de l'emprunt n'étant pas intégré au loyer avant 2007. En conséquence, le coût global de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit sur la période allant de novembre 2004 à décembre 2006, s'élève à 36 026,01 €.

En définitive, il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte un concours à la Ville de Chenôve correspondant à 50 % du budget total, en lui attribuant un fonds de concours de 18 013 €.

**LE CONSEIL,**  
**après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** l'attribution de 18 013 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **D'autoriser** le Président à mandater ce concours financier ;
- **De prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2006.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **20 NOV. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :  
**21 NOV. 2006**

